

Molenbeek passe en zone grise pour protéger le stationnement des habitants

ZONE GRISE DÈS FÉVRIER 2026

À partir du **1^{er} février 2026**, le stationnement en voirie à Molenbeek sera organisé au tarif "**zone grise**" sur l'ensemble du territoire communal.

L'objectif est clair : **garantir des places pour les Molenbeekois** et éviter que nos rues ne deviennent un parking de report.

Ce qui change pour les non-riverains :

Du lundi au samedi, de 9h à 21h, les automobilistes **non titulaires d'un droit de stationnement** (riverain/professionnel) devront s'acquitter des tarifs suivants :

0.9 €	1 ^{ère} demi-heure
2.7 €	2 ^{ème} demi-heure
5.6 €	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} heure
2.7 €	Dernière demi-heure

Redevance forfaitaire : 47 € par période de 4h30

Dès le 1^{er} février



Zone grise
lun-sam 9h-21h
(Exceptions : zones rouges, zone réservée aux riverains, certaines rues non réglementées)

Pourquoi une mesure communale forte ?

Parce que **la pression de stationnement va augmenter dans tout l'ouest de Bruxelles** : Koekelberg, Ganshoren et Berchem-Sainte-Agathe passeront également au payant, tandis que Jette étendra ses zones.

Sans action de Molenbeek, le scénario est connu : report massif vers nos quartiers et difficulté croissante pour les habitants à se garer près de chez eux.



Cette mesure n'est donc pas une taxe "pour taxer". C'est une mesure de protection, une réponse de bon sens à un changement régional et intercommunal, pour préserver la qualité de vie et l'accessibilité résidentielle dans nos rues.

Les Molenbeekois restent protégés.

Les habitants et les professionnels continueront à bénéficier de leurs dispositifs habituels :



Carte riverain

Carte professionnelle (selon les conditions en vigueur)

Autrement dit : la zone grise vise avant tout à réguler le stationnement de transit, pas à pénaliser celles et ceux qui vivent ou travaillent à Molenbeek.

Une solution simple et abordable pour les visiteurs

Pour les visites familiales, les invités, les aides à domicile, une solution existe déjà et sera renforcée dans la communication : **les codes visiteurs**.

- 2,50 € pour 4h30
- Valables un an
- Activation instantanée

Comment cela fonctionne ?



Ce sont des codes SMS à envoyer au 4411 sous la forme :
code de stationnement + espace + plaque
Ex. : AND12345678 1ABC123

Les codes s'achètent sur le site web de parking.brussels. Ils sont utilisables instantanément et la procédure complète de leur activation est transmise lors de leur acquisition.

Suivi et ajustements : une mise en œuvre pragmatique

La commune suivra de près les effets de la mesure dans les premiers mois : occupation, rotation, impacts par quartier, retours des habitants et des commerçants. Si des ajustements ciblés s'avèrent nécessaires, ils seront examinés au cas par cas, avec une approche pragmatique.

Le message est simple : à partir du 1er février 2026, Molenbeek prend les devants pour éviter le report des communes voisines et protéger le stationnement de ses habitants.